

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 18/07/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

E24000066 / 51

Monsieur le Maire
COMMUNE DE FONTAINE LES GRES
Mairie
46, Boulevard Doré
10280 FONTAINE LES GRES

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E24000066 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : projet de zonages d'assainissement et pluvial de la commune de FONTAINE LES GRES (Aube) dont le siège est en Mairie de FONTAINE LES GRES (10280), 46 Boulevard Doré

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignés Monsieur Christophe CHANTEREAUX, Doctorant à l'université de Troyes, demeurant 4 rue des Maisons Brûlées, LUSIGNY SUR BARSE (10270) (portable : 06 60 62 73 59) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Louis GUYOT (tel : 03 25 40 94 31 ; portable : 06 80 30 98 85) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation la Greffière,


C. BRISTIEL

DECISION DU
16 juillet 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000066 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 8 juillet 2024, la lettre par laquelle le Maire de la commune de FONTAINE LES GRES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de zonages d'assainissement et pluvial de la commune de FONTAINE LES GRES (Aube) dont le siège est en Mairie de FONTAINE LES GRES (10280), 46 Boulevard Doré.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Christophe CHANTEREAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Louis GUYOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge de la commune de FONTAINE LES GRES.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à la commune de FONTAINE LES GRES, à M. Christophe CHANTEREAUX et à M. Louis GUYOT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 juillet 2024.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

